



Exclusif de nuit

Quels messages pour le client ?



L'exclusif de nuit est un tarif de distribution spécialement conçu pour les appareils électriques qui consomment beaucoup d'énergie et pouvant fonctionner à des heures précises, généralement la nuit.

Seules les installations de chauffage peuvent y être raccordées.

Pour bénéficier de ce tarif, il faut disposer d'un compteur dédié, installé en parallèle du compteur principal.

Ce compteur peut être :

- électromécanique (ancien modèle),
- ou communicant (nouveau modèle).

Il peut être muni de sa propre puissance de raccordement mais reste associé au même numéro EAN que le compteur principal.

QUELS SONT LES HORAIRES DE L'EXCLUSIF DE NUIT ?

Que l'on dispose d'un compteur exclusif de nuit électromécanique ou communicant, les horaires d'activation varient **en fonction de la cabine** à laquelle il est raccordé.

En conséquence, il est très difficile d'établir une liste exhaustive de toutes les configurations possibles.

Dans la majorité des cas, les plages horaires se situent :

- soit entre 22h et 7h ;
- soit entre 21h et 6h.

Cependant, certains points de fourniture peuvent présenter des horaires différents de cette généralité.

Il est également possible que, dans certaines régions et durant la période hivernale, le compteur exclusif de nuit soit réactivé en journée.

Cette relance permet notamment :

- aux chauffages à accumulateur de recharger leur stockage thermique ;
- ou d'alimenter tout appareil de chauffage raccordé à ce compteur.

QUEL CHANGEMENT POUR L'EXCLUSIF DE NUIT À PARTIR DU 01/01/2026

Si le tarif d'exclusif de nuit a longtemps été choisi par les clients avec des appareils énergivores programmables, c'est parce qu'il présentait, jusqu'au 31/12/2025, un tarif de distribution moins élevé que les heures creuses du bihoraire. Cet avantage prend fin le 01/01/26, étant donné que son tarif de distribution **s'aligne à celui des heures creuses du bihoraire** :

BIHORAIRE	Heures pleines	0,1042868
	Heures creuses	0,0487574
EXCLUSIF DE NUIT		0,0487574

En euros par kilowatt-heure pour la partie tarif de distribution de la facture

SI LE CLIENT CONSERVE L'EXCLUSIF DE NUIT APRÈS LE 01/01/2026

1. Même s'il n'offre plus d'avantage économique depuis l'alignement sur le tarif heure creuse du bihoraire des tarifs de distribution, il est important de garder à l'esprit que **le compteur exclusif de nuit peut correspondre à une puissance dédiée** (si les deux disjoncteurs sont installés en parallèle). Supprimer l'exclusif de nuit pourrait alors supprimer cette puissance supplémentaire.
2. Si le compteur exclusif de nuit dispose d'une puissance dédiée, celle-ci disparaît lorsque l'exclusif de nuit est supprimé. Les appareils énergivores doivent alors être transférés sur le compteur principal, qui pourrait ne pas être suffisamment puissant pour les accueillir. Il se pourrait alors que la suppression de l'exclusif de nuit ait pour conséquence le **besoin de renforcement du compteur principal**. Le coût du renforcement étant à la charge du client.
3. Pour déterminer si le compteur principal possède la puissance nécessaire pour accueillir les appareils énergivores initialement reliés à un compteur exclusif de nuit avec une puissance dédiée, le client devra faire appel à un **électricien**. Ce dernier déterminera si un renforcement est nécessaire et, le cas échéant, en définir l'importance.

SI LE CLIENT SUPPRIME L'EXCLUSIF DE NUIT APRÈS LE 01/01/2026

1. Depuis le 1^{er} janvier 2026, le tarif de distribution de l'exclusif de nuit est entièrement aligné sur celui des heures creuses du bihoraire. Dans ce contexte, certains clients dont le compteur principal est configuré en bihoraire pourraient envisager de supprimer leur exclusif de nuit, afin de **profiter également des heures creuses en journée, de 11h à 17h**, offertes par le nouveau bihoraire.
2. Si le client est prosumer, le rassemblement de l'ensemble de ses équipements sur le compteur principal, suite à la suppression de son compteur exclusif de nuit pourrait lui permettre d'**augmenter son autoconsommation** en programmant ses appareils énergivores au moment où ses panneaux solaires produisent.
3. Lorsque la suppression du compteur exclusif de nuit est accompagnée du remplacement du compteur principal par un **compteur communicant**, l'acte technique est **gratuit**. Dans le cas où le client ne souhaite pas remplacer son compteur électromécanique principal par un compteur communicant, la suppression de son compteur exclusif de nuit lui sera tarifiée à 82,39€. À cela peuvent s'ajouter d'éventuels frais supplémentaires (électricien, organisme agréé, minuterie).



QUESTIONS FRÉQUEMMENT POSÉES

Est-ce que mon exclusif de nuit permettrait d'alimenter une borne de recharge ?

Selon la Commission de Régulation de l'électricité et du gaz (CREG), seules les installations de chauffage peuvent être raccordées au compteur exclusif de nuit. Cf. [Compteur exclusif nuit | CREG : Commission de Régulation de l'Électricité et du Gaz](#).

Est-ce qu'il y a une seconde redevance à payer pour l'exclusif de nuit ?

Non, la présence d'un exclusif de nuit n'implique pas une deuxième redevance fixe, étant donné que ce second compteur est lié au même EAN que le compteur principal. La redevance correspond à l'ensemble des frais administratifs reliés au contrat passé entre le client et le fournisseur.

Quels sont les avantages financiers avec l'exclusif de nuit ?

Cela dépend grandement du choix de tarif de distribution fait sur le compteur principal :

1. Si le client a opté pour un tarif de distribution bihoraire sur son compteur principal, alors les frais de distribution de l'exclusif de nuit ne se distinguent plus de ceux appliqués sur le compteur principal.
2. Si le client a opté pour un tarif de distribution monohoraire sur son compteur principal, alors les frais de distribution de l'exclusif de nuit sont inférieurs à ceux appliqués sur le compteur principal.
3. Si le client a opté pour le tarif de distribution impact sur son compteur principal, alors l'avantage financier du tarif de distribution de l'exclusif de nuit dépendra de ses heures de fonctionnement.

Il est également important de rappeler qu'en ce qui concerne le frais du fournisseur, l'avantage (ou le désavantage) financier de l'exclusif de nuit dépendra du prix fixé dans le contrat le reliant au client.

Que doit faire le client avant la suppression de son compteur exclusif de nuit ?

Le raccordement des équipements initialement installés sur l'exclusif de nuit au compteur principal n'est pas réalisé par le technicien ORES mais par un électricien (cela pouvant engendrer des frais).

Avant la suppression, il sera à la charge de l'électricien d'effectuer l'ensemble des modifications nécessaires en amont de la suppression du compteur exclusif de nuit.

La suppression du compteur exclusif de nuit nécessite-t-elle de refaire certifier la conformité de l'installation ?

Toute modification importante d'une installation électrique nécessite le contrôle d'un organisme agréé. L'électricien pourra conseiller le client à ce sujet.

Comment connaître les horaires de mon compteur exclusif de nuit ?

Le client peut prendre contact avec ORES, notamment via le formulaire de contact, afin de savoir quelles sont les heures d'activation de son compteur exclusif de nuit.

LIENS UTILES



[Pour supprimer le compteur](#)



[Comprendre sa facture](#)